

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTÉS DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE TÉLÉMATIQUE  
EMBARQUÉE SUR LES VÉHICULES COMMUNAUX

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

ID : 059-215906504-20251213-ARAG\_2026\_01\_15-AR



Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant  
délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de la Ville de  
Wattrelos ;

Considérant qu'il convient de mettre en place une solution de  
télématique embarquée sur 80 véhicules communaux ;

Considérant que la société QUARTIX propose la solution la plus  
économiquement avantageuse pour la collectivité ;

D É C I D O N S

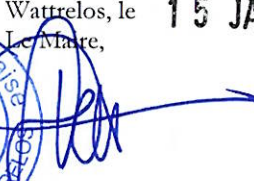
ARTICLE 1 : De déployer une solution de télématique embarquée sur 80 véhicules  
communaux.

ARTICLE 2 : De conclure un contrat pour 24 mois avec la Société QUARTIX Paris, pour  
un montant de 7 689,60 euros T.T.C en 2026, puis 10 252,80 euros T.T.C en 2027.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.  
Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

**La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »  
accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la  
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le **15 JAN. 2026**  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 13 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT

